

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire DES MARCHES

NIF : 001520074266163

Conformément a la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics (suivant l'article 112 de la loi n° 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics), l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de Saïda ,informe les soumissionnaires de L'avis de consultation N°02/2026 paru en date du 25/03/2026, que les entreprises suivantes ont été retenues pour les projets suivants :

Entreprise	Projet	Critère de Sélection	Montant De soumission en TTC	Montant Après correction en TTC	DELAI	Nif
➤ PROJET : RÉALISATION DES 100 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES + LOCAUX COMMERCIAUX A SAIDA REPARTI EN DEUX LOTS :						
MESSANI MOHAMED	-LOT 01 : réalisation Des 39/100 logements Promotionnels Aidés+ locaux commerciaux à Saïda	<i>Moins disante</i>	139 991 531.80 DA	139 991 531.80 DA	10 mois	194200100640115
SMAHI KHELIFA	-LOT 02 : réalisation Des 61/100 logements Promotionnels Aidés+ locaux commerciaux à Saïda	<i>Moins disante</i>	238 064 542.37 DA	237 871 782.37 DA	12 mois	172200300103160
➤ PROJET : RÉALISATION DES 70 LOGEMENTS PROMOTIONNELS AIDES +08 LOGEMENTS PROMOTIONNELS LIBRES+ LOCAUX COMMERCIAUX A SAIDA REPARTI EN TROIS LOTS :						
SARL ARINE CONSTRUCTION	-LOT 01 : réalisation Des 20/50/70 logements Promotionnels Aidés+02 logements promotionnels libres+ locaux commerciaux à Saïda	<i>Moins disante</i>	86 550 825.60 DA	86 314 780.60 DA	10 mois	002520074295764
-LOT 02 : réalisation Des 30/50/70 logements Promotionnels Aidés+04 logements promotionnels libres+ locaux commerciaux à SAIDA			INFRUCTUEUX			
GAID KADDA	-LOT 03 : réalisation Des 20/70 logements Promotionnels Aidés+02 logements promotionnels libres+ locaux commerciaux à SAIDA	<i>Moins disante</i>	82 050 475.00 DA	85 663 423.00 DA	10 mois	176200303145172

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré par le service contractant peuvent introduire un recours dans les 10 jours à compter de l'affichage de cet avis, auprès de la commission des marchés, conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

Les soumissionnaires sont invités de se rapprocher du service contractant dans un délai de 03 jours, pour s'enquérir de toutes informations concernant les résultats d'évaluation des offres techniques et financières, et ce conformément aux dispositions de l'article 82 du décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics.

LE DIRECTEUR GENERAL